

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MARDI 23 JANVIER 2024 à 18 h 30

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

**RESSOURCES
FINANCES**

POINT N°2 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

POINT N°3 CLÔTURE BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE AU 31 DÉCEMBRE 2023

RESSOURCES HUMAINES

POINT N°4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES

POINT N°5 PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

**PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS
SCOLAIRE**

POINT N°6 CONVENTION DE FINANCEMENT - ECOLES DES HAMEAUX JEANNE D'ARC - DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2034

SERVICES TECHNIQUES

POINT N°7 MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURISATION DE LA RUE DE LA COMBE DE L'EAU - CHOIX PRESTATAIRE - LOT 3 ECLAIRAGE PUBLIC -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°8 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Le 16 janvier 2024

Le Maire



Yves SCATTOLIN